

L'Isle Jourdain : extinction des feux



L'Isle Jourdain : extinction des feux

Eclairage public : Extinction en milieu de nuit, c'est parti !

Après une campagne d'affichage et d'information, puis une période de tests sur deux zones distinctes (le lac et le quartier Jean Jaurès/ Embalaguère) lancées en janvier dernier la ville de l'Isle Jourdain a adopté depuis le 20 février comme de nombreuses villes de France un plan limitant l'éclairage public. Les essais étant concluants, l'extinction en milieu de nuit, de 0 h à 6 h, est désormais généralisée à l'ensemble du réseau (hors centre-ville et grands axes)

Martine Roquigny, élue, déléguée à la transition énergétique fait le point sur l'opération

La mise en route des lumières en fin d'après-midi est programmée en fonction des lever et coucher du soleil du calendrier annuel. Cependant, certains points dérogeront à la règle comme le parking des bus du collège qui sera allumé à 17h15, avant le reste du réseau, afin que les collégiens, les lycéens et les plus jeunes circulent en toute sécurité à la sortie des cours si le ciel s'avère sombre. De même, le parking de la salle polyvalente sera éclairé jusqu'à 2 heures du matin en raison des manifestations qui s'y déroulent.

Depuis qu'elle a été lancée, l'extinction en milieu de nuit est et sera régulièrement évaluée et les réajustements nécessaires seront effectués. Un cahier d'observations sur ce sujet est à votre disposition à l'accueil de la Mairie. Les habitants de l'Isle Jourdain peuvent y consigner leurs remarques et questions. Quelques anomalies ont été signalées, elles n'étaient qu'apparentes s'agissant de rues secondaire qui restaient éclairées. En fait celles-ci sont proches d'un secteur non concerné par l'extinction de nuit et donc connectées sur le même réseau.

L'opération permettra à la commune de réduire son impact sur le réchauffement climatique par la réduction de sa consommation d'énergie. Les économies seront réalisées sont déjà inscrites au budget primitif 2017 afin de moderniser le système d'éclairage. Ceci concernera le remplacement des « ballons fluos ». Objectif : réduire les principaux effets nuisibles de ces matériels sur l'environnement car ils contiennent des vapeurs de mercure et sont énergivores (125 watts/h consommés contre 50 à 60 watts/h pour un équipement en LED).

Les engagements de la loi de transition énergétique, pris lors de la COP21, ont instauré une volonté de l'état de réduire sa consommation énergétique. C'est un changement de perspectives qui nous est demandé. Ces investissements pour l'efficacité énergétique sont utiles à la préservation du patrimoine environnemental mais ce sont aussi des leviers pour l'équilibre budgétaire à venir de la commune par la réduction des coûts de fonctionnement.